Monsieur le commissaire enquêteur

En regardant le dossier Oxindus, et en fouillant un peu plus sur ce que dit officiellement cette société, je me suis vite aperçu que le principal problème de ce dossier d'enquête est qu'il est plus que limité, car, on veut en fin de compte, nous cacher la foret sur ce qui est réellement prévu.

Oxindus, qui connait cette société ?

Personne, et pour cause ! Cette société, créée tout récemment à partir d'anciens cadres de la société Areva, n'a en fait réalisé que des études sur un procédé un peu révolutionnaire de traitement des poussières des aciéries pour vendre un concentré d'oxyde de zinc et de fer (minerai riche à 50 % de zinc). Mais à part cela, pas grand-chose.

Elle a été créée récemment, n'a pas encore d'expérience industrielle. D'où ce projet « pilote ». Ce qui fait qu'elle ressemble plutôt à une coquille vide, la preuve une adresse 14 avenue de l'opéra à Paris (sur l'avis d'enquête publique, c'est 137 rue du chemin vert, et la lettre d'Ascometal a été adressée au 31 rue de l'opéra), ce qui ne fait pas très sérieux. Mais enfin, ce n'est pas le plus important.

Le principal problème de ce dossier d'enquête publique est qu'il ne dévoile en aucune façon les motivations à long terme de la société. Car, bien évidemment, vouloir créer un projet pilote veut dire qu'il y a un autre projet derrière. Alors, je pose simplement quelques questions.

- Pourquoi cette société a-t-elle participé en juin 2011 à un colloque au Vietnam avec les principaux aciéristes de la région asiatique (avec l'appui de l'ambassade de France et de CCI FranceVietnam) si ce n'est pour préparer des futurs contrats de retraitement ? A titre indicatif, l'unité pilote prévoit 50 000 t de capacité de traitement, et déjà le projet Vietnam parle de 70000 à 100000 t supplémentaires.

On n'en parle pas dans le dossier.

Il semble là que ce soit d'ailleurs quasiment un problème de « secret défense ».

- Pourquoi cette société cherche t-elle à s'implanter dans cette partie du Havre dans un hangar de 12000 m² (l'utilisation de départ est de 3000 m²) si ce n'est pour avoir de grandes possibilités d'agrandissement ? Il faut se rendre compte que les entreprises installées juste à coté sont facilement délocalisables (transports routiers, réparation de conteneurs, Ste Barbier), qu'il y a là une emprise au sol possible de 6 ha environ, et que c'est situé, par hasard, juste à coté de l'ex usine Thann et Mulhouse qui est en cours de démantèlement (3 fois la surface de 6 ha, 60 fois les 3000 m² de départ). Et tout cela juste à coté du Canal central maritime. Et ne parlons pas des parcs à containers proches (le trafic se fera essentiellement par containers) qui sont actuellement largement sous utilisés.

On n'en parle bien sûr pas dans le dossier.

- Pourquoi cette société a-t-elle signé des accords avec les Douanes espagnoles, alors que le projet décrit vise à retraiter des poussières d'acier venues du Bassin Seine (aciéries de la vallée de la Seine) et de la région nord ? On comprend vite qu'il faut se préparer à pouvoir

charger ou décharger du trafic à Bilbao (principal port pour l'acier en Espagne), une escale bien facile pour des bateaux qui viendraient d'extrême orient (Thaïlande, Vietnam) ;

En fait, KPMG, cabinet d'étude parle d'unité existante de 8500 t par an mise au point en liaison avec Celsa / Espagne, un des plus important sidérurgistes de ce pays. Elle est sans doute chez Nervacero, une des plus importantes installations du groupe à Portugalete (port de Bilbao).

On en comprend les raisons.

- Au niveau du port du Havre, on comprend facilement l'intérêt d'un tel projet « pilote ». Car, une fois l'installation créée, cela entrainera rapidement un développement du trafic en provenance de ces pays (tout en utilisant une des plus importantes friches industrielles disponible). Pour information, la capacité de traitement du dossier pilote est de 50000 t par an. Si on extrapole sur l'ensemble du site, on arrive vite à des centaines de milliers de tonnes, plus 1000 t avec le Vietnam. etc.

Ces remarques préalables faites, qu'il y a-t-il à dire directement sur le dossier présenté ?

- Les installations visant à recycler des produits à base de poussières d'acier, semblent être assez dangereuses. Mais sera-t-elle une installation classées « Seveso » ou pas ? Et là, je ne veux pas entrer dans le complexe problème de la réglementation (la Dreal la connait bien mieux que moi). Mais de toute façon, il semble qu'il y a un certain danger, et surtout que la société l'a minimisé au départ (le Registre du commerce déposé parle de produits non dangereux). Mais l'avis d'enquête parle bien de déchets dangereux. Pour la société, les produits en questions ne sont que des matières premières secondaires. Alors, qu'y a-t-il de vrai ou pas ? Et quelles en sont les conséquences juridiques, financières ou autres ?

- La société n'a pas encore vraiment d'existence réelle importante, mais elle bénéficie déjà de larges soutiens. La preuve, cette histoire cachée de colloque officiel au Vietnam (appui du gouvernement français). Et bien sûr aussi le **dossier Oséo et une subvention accordée (en principe) par le conseil régional de Seine maritime très importante**, **1,8 millions d'euros au total**, à un moment justement où les financements publics ou bancaires des entreprises sont plus que difficiles à avoir, en particulier pour les entreprises qui ont déjà une activité. C'est vrai qu'Areva a des dents longues. Mais enfin, quand même, une société qui n'a qu'un associé unique.

Alors, **comme rien n'est précisé, ces aides obtenues sont-elles réelles ?** (Il manque dans le dossier les lettres d'acceptation du conseil régional et d'Oséo). Alors, comment ont-elles été obtenues ? Que se cache t-il derrières ces subventions, magouilles ou pas ?

On aimerait bien le savoir.

- Le choix de l'implantions au bord du Canal central Maritime, dans un lieu fermé, pose bien sûr de nombreux problèmes d'environnement. Je ne rappelle pas ce que j'ai dit sur les possibilités d'extensions du projet initial. Mais on peut se rendre compte.
- - Qu'aucune installation de quai n'est prévue dans le projet, alors que les matières premières et produits finis ont quand même vocation a venir par le fluvial (je ne parle pas du projet d'extension) . Ce qui entraine automatiquement bien sûr l'utilisation du quai de l'ex Thann et Mulhouse, juste à coté.
- *On n'en parle pas dans le projet.*

- Aucune étude n'a été réalisée sur le problème d'un éventuel déversement dans le Canal central maritime (surtout en cas d'extension) dans le projet. Alors que ce canal servira alors forcément de base de rétention (vu qu'il est fermé par des écluses), avec toutes les conséquences imaginables pour le trafic du port, les entreprises existantes …. Et cela d'ailleurs, peut-être sur les conseils de l'ex Pdg d'Eramet Mr Baccarda (celui écarté en 2007) qui est un des principaux conseillers du projet (Eramet a son installation à l'autre bout du canal central maritime). Et rappelons qu'Areva possède 26 % d'Eramet.

On peut remarquer également.

- Des accords négociés (ou en cours de négociation) avec les principaux négociants industriels du zinc au niveau mondial et de produits chimiques. Ce qui est la preuve bien sûr d'un projet beaucoup plus important qu'un simple projet pilote. Surtout quand un d'entre eux a, par hasard, son siège à Hong Kong.

  - Nysrstair, ex veille montagne, société suisse de droit belge qui a provoquée récemment une importante pollution.

  - Winter, négociant de zinc de Hong Kong (la Chine produit 44% du zinc mondial). Il s'engage à acheter 36000 t de produits traités.

  - Brenntag (Toronto) vendeur de produits chimiques livrés par camions (il y aura besoin de beaucoup de chlore et de fluor), d'acide sulfurique et autres (produits également importés).

Je ne rentre pas dans le détail des mesures prises au sujet de la protection de l'environnement, car il semble que le dossier à ce sujet ait été bien préparé. A part qu'on ne parle pas du risque d'accumulation de métaux dans les sédiments du canal (fermé) chose que la Dreal a noté. Dans le dossier, on parle même de risque d'explosion de cuves internes. Est-ce maitrisable si l'installation s'agrandit ?

Mais de toute façon, je pense qu'il faut que ce dossier d'enquête publique soit retoqué, au moins jusqu'à qu'on nous dévoile les projets réels à long terme des dirigeants de cette société.

Pour rappel, ils ont quand même embauché quelqu'un pendant 11 mois pour étudier le projet « Vietnam », et établir le dossier, Mr Gauthier Levy (il a signé lui-même quelques uns des documents présentés). Il semble être actuellement au chômage.

- Problèmes des subventions obtenues et des capacités financières réelles de la société. A ce sujet les garanties que la société apporte sont bien trop faibles pour ne pas être vraiment fantaisistes (respect minimum de la réglementation). La Dreal note d'ailleurs que c'est insuffisant.

- Problème de l'agrandissement et de ses conséquences.

- Problème du trafic matière prévisibles et à long terme.

- Conflits d'intérêts vus que les responsables d'Oxindus viennent d'Areva (Marc Deziz a travaillé 6 ans à Areva avant de travailler sur ce projet, le maire du Havre vient aussi d'Areva (même département) ne parlons pas des éoliennes). En fait, il a commencé à travailler sur ce projet 3 ans avant la création officielle d'Oxindus, le 30 mai 2011.

- Problème de l'apport économique en terme de créations d'emploi (ou sera la direction, les centres de recherche, qui seront les entreprises sous traitantes ou chargées de la construction, etc. On n'a pas étudié le problème d'impact du chantier. On peut déjà remarquer que tout le personnel d'ingénierie du projet, 9 personnes a déjà été désigné (on a leurs noms) et qu'il y aura au maximum 32 personnes d'embauchées (pour ne pas dépasser le seuil de 50).

Pour moi, développer une ville comme Le Havre, ce n'est pas créer des emplois de sous traitants, d'exécutants, de manœuvres, ce n'est pas transformer la zone industrielle en centre de traitement des déchets du monde entier, c'est apporter de la valeur ajoutée, de la recherche. Une autre politique donc.

En vous remerciant de tenir compte de mes remarques, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Ste Adresse le 26 nov 2013

Mr Smadja Roger

Roger Smadja
5 place Candon
76310 Ste Adresse
02 35 46 33 58
smadja76@neuf.fr